



#COMPTE-RENDU

CSAM DU 7 DÉCEMBRE

#DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Nous commencerons notre propos par quelques mots sur la situation générale et essayerons d'éclaircir un certain nombre d'incompréhensions récurrentes que nous constatons dans les instances.

Nous rappelons donc : que pour la CGT les politiques libérales ou ultra libérales qui sont mises en œuvre sur une très grande partie de la planète et dans notre pays depuis plusieurs décennies ont pour conséquences une aggravation de la pauvreté et un accroissement constant des inégalités. L'épisode de la réforme des retraites en est un exemple récent. Cet état de fait, crée des tensions énormes dans nos sociétés, provoque colère et désespoir et concourt au développement et l'enracinement dans la population de doctrines nationalistes et d'extrême droite attisant la peur et la haine de l'autre, bafouant une de nos devises la fraternité.

On constate chaque jour avec effroi, la portée finale de ce type de pensée. Laisser les inégalités se creuser, attiser nationalisme et haine aboutissent à des conflits sanglants entre les peuples. Là aussi compte tenu du contexte international, nous rappelons ici la culture de la CGT, culture en faveur de la paix mais aussi en faveur du désarmement. Ce dernier point est là encore un point de divergence majeure avec les positions ministérielles en matière de budget militaire et de soutien à l'industrie de l'armement. La prolifération des armes n'a jamais été une solution pour la promotion de la paix. Nous pensons au contraire que le désarmement est la condition première pour trouver des issues pacifiques aux conflits. Dans nos sociétés les marchandises produites doivent être utilisées, il en va ainsi pour les armes.

C'est pourquoi nous préférons des bibliothèques remplies de livres plutôt que de pistolets. Mais pour ce faire, et nous avons là un nouveau point de divergence, il faut un projet de loi de finances qui change les logiciels en panes depuis trop longtemps ; mais il n'en est rien. Les cadeaux sont toujours accordés aux plus riches et aux plus grandes entreprises (pas de conditionnalité des aides, pas de réinstauration d'un ISF, de changement en matière de taxation des revenus du capital par exemple), pas non plus d'investissement majeur en faveur du développement des services publics dont le peuple a besoin. Tout ceci a pour conséquences l'accroissement des inégalités, l'ancrage de la colère, et l'extension du désespoir.

Dans notre ministère nous le déplorions lors du dernier CSAM, les moyens ne sont pas à la hauteur afin de répondre aux enjeux qui sont les nôtres et remplir efficacement les missions dévolues aux administrations de Bercy et établissements sous tutelle. Soutien et développement économique, missions de contrôle et de protection de la population, missions de préservation de l'environnement... C'est pourquoi nous réitérons notre revendication d'un plan de création d'emplois ambitieux capable de répondre à ces enjeux cruciaux. Un des points à l'ordre du jour de ce CSAM, sur l'ONAF est en rapport direct avec la lutte contre la fraude et illustre le manque d'ambition dans ce ministère. Changer les noms des services est une chose, déployer des moyens humains, législatifs et matériels suffisants pour répondre aux enjeux en est une autre mais nous y reviendrons plus en détail lors de l'examen du point sur l'ONAF.

Alors pour couper court à toute nouvelle incompréhension, puisque cela nous a été reproché par plusieurs ministres antérieurement, oui nos propos sont politiques, et non nous ne faisons pas de politique politicienne qui tendrait à soutenir telle ou telle formation politique. Mais oui nous faisons de la politique car la politique c'est étymologiquement s'intéresser et agir dans le cadre de et pour la cité. Ici c'est tout simplement s'intéresser à la vie des personnes que nous représentons, et au fonctionnement de ce ministère. Tous les éléments précités ont un impact direct sur la vie des agents. Notre rôle est de répondre à leurs aspirations et non d'agir comme des épiciers à qui on demanderait de gérer les pénuries.

Car depuis longtemps les représentants des personnels ont la sensation de gérer la pénurie. Pénurie d'emplois, pénurie de rémunération avec des revalorisations indemnitaires qui ne compensent pas la moitié de l'augmentation du coût de la vie et même quand à la DGFIP nous nourrissons l'espoir de dis-

cussions fructueuses l'administration reporte les négociation de façon unilatérale, pénurie en matière de reconnaissance des qualifications avec un plan de qualification ministériel indigent que nous devons étudier ce jour, et qui est une insulte aux compétences acquises et au dévouement des agents de ce ministère, la pénurie de lieux de restauration collective pénurie s'étendant même jusqu'à la revalorisation des tickets restaurant qui ne permet même pas aux agents de ce ministère de se nourrir dignement, toujours la pénurie quand dans le cadre des négociations sur la PSC les retraités sont toujours exclus du périmètre des discussions.

Enfin nous réclamons et réitérons une nouvelle fois des bilans des réformes mis en œuvre dans le ministère. Par exemple, s'agissant du transfert des missions fiscales de la douane à la DGFIP, nous n'avons toujours pas l'esquisse du moindre bilan. Un travail sur les BNA pourrait être un bon début.

Après l'épisode du Covid, après le conflit sur la réforme des retraites, toutes les organisations syndicales avaient émis le souhait d'un changement radical en matière de dialogue social. Nous sommes toujours dans cette attente.

#INTERVENTION DU MINISTÈRE

L'année 2023 était compliquée avec la mise en place de nouvelles instances, un climat social conflictuel et une inflation importante. Mais il y a eu des avancées pour les agents (action sociale...). En QVT la question immobilière est importante mais la question des surfaces n'épuise pas la question qui est évoquée dans différents GT.

Pour le PLF on a changé de paradigme avec une nouvelle méthode de présentation simultanée avec le parlement et sur le fond avec la préservation des crédits de fonctionnement dans un contexte de réduction des crédits.

Le bilan des transferts des missions fiscales sur la base des recettes avant/après sera présenté aux OS. Aujourd'hui ce qu'il reste à transférer c'est la TICPE en 2025, ensuite c'est terminé.

Pour la CGT, la première chose pour améliorer la QVT c'est le sens du travail, or nous avons un énorme problème.

Sur le PLF, si la forme s'est améliorée, au fond il n'y a pas eu de changement fondamental ; on ne répond pas aux besoins mais aux contraintes de l'administration ce n'est plus possible.

TRANSFORMATION DU SERVICE D'ENQUÊTES JUDICIAIRES DES FINANCES (SEJF) EN OFFICE NATIONAL ANTI-FRAUDE (ONAF) :

>>> Projet de décret (simple) portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Office national anti-fraude » ;

>>> Projet de décret portant adaptation du code de procédure pénale et d'autres dispositions réglementaires à la création de l'Office national anti-fraude et des agents de police judiciaire des finances ;

>>> Projet d'arrêté relatif au service à compétence nationale dénommé « Office national anti-fraude ». l'accroissement d'une fraude qualifiée, à grand coup de communication, de « haut du spectre ».

#DÉCLARATION DE LA CGT

Vous nous avez convié aujourd'hui dans le cadre de ce CSAM afin d'évoquer et voter la transformation de l'actuel Service d'Enquêtes Judiciaires des Finances en Office National Anti-Fraude, puisque c'est ainsi que la dénomination du service est désormais actée sans aucune concertation avec les représentants du personnel, ce que nous regrettons.

A l'origine de ce projet, voulu en son temps par votre prédécesseur parti sous d'autres cieux « redorer le blason » d'une éducation nationale très mal en point (à la CGT, nous en connaissons les causes...) s'ancrait l'idée de voir évoluer notre service afin que ce dernier puisse faire face, de manière mieux armée, à l'accroissement d'une fraude qualifiée, à grand coup de communication, de « haut du spectre ».

Lors de cette annonce, en ce qui concerne notre organisation syndicale, et sans céder à de quelconques préjugés quant à la genèse de cette idée, nous étions favorablement disposés à discuter de toutes les questions pouvant entourer ce « chantier » avec la volonté affichée d'aller de l'avant, et nous l'avions clairement fait savoir à notre chef de service.

En effet, il apparaît évident et incontournable pour tout le monde de pouvoir mettre en adéquation des moyens (structurels, financiers, personnels qualifiés, etc) afin de pouvoir lutter efficacement contre tous les trafics douaniers (tabacs, contrefaçons, convention de Washington, blanchiment douanier, entre autres) ainsi que contre toutes les infractions financières et fiscales.

Or il ressort des discussions qui ont eu lieu lors du CSA récent que le compte n'y soit déjà plus.

Il semblerait d'ores et déjà que l'ambition affichée initialement par votre prédécesseur ne trouve plus l'écho nécessaire de votre part en termes de moyens et effectifs à allouer. Est-ce le cas ? Nous n'osons imaginer qu'une telle distorsion de point de vue soit possible à votre niveau, entre ancien et nouveau ministre, sans aucune cohérence gouvernementale.

Par expérience, nous savons que lorsqu'un service est créé ou se trouve amené à être transformé de manière significative, des moyens concrets et non négligeables sont mis en œuvre et budgétés. Il en fut ainsi à la création du SNDJ puis lors de la transformation du SEJF (ou encore la création de l'Unité Locale Antilles Guyane par exemple). Mais ici, aujourd'hui qu'en est-il ?

Quid des effectifs supplémentaires alors que nos collègues enquêteurs continuent singulièrement à crouler sous la charge de travail consécutive à des dossiers toujours plus complexes, des demandes de renforts internes quasi hebdomadaires et gourmandes en effectifs entre Unités locales (et notamment en Ile-de-France) ? Il nous a déjà été répondu au niveau de la DGDDI que nous n'aurions pas d'effectifs abondés au regard de la gestion triennale déjà arrêtée. Quant au niveau DGFIP, les quelques emplois déjà prévus et budgétés en amont du projet « ONAF » ne compenseront pas les nombreux départs déjà annoncés et donc connus.

Quid des locaux ? Quid des effectifs N-tech que l'on peine à recruter alors que dans le même temps la DNRED voisine « met littéralement le paquet » pour retenir ses cerveaux et allouent des moyens conséquents dans du matériel haut-de-gamme et performant ? Quid de la rémunération pour rendre ces métiers attractifs ?

Quid des primes ODJ et OFJ (toujours à créer pour cette dernière) alignées sur la prime OPJ dans les services de Police ? Est-il normal qu'en P.J., elle soit de 150 €, de 50 € pour les douaniers et de 0 € pour les fiscaux ?

Quid de la prime management pour les Chefs de Groupe devenus Chefs de service (prime en vigueur sur l'ensemble du territoire pour les chefs de services au sein des branches douanières surveillance ou op-co) ?

Est-il prévu enfin un jour de renforcer sérieusement les services supports (pôle achat, service de gestion du parc automobile ou du parc immobilier) ? Nos collègues occupant ces fonctions, bien que tous de bonne volonté, ne restent bien souvent pas longtemps en poste, et on les comprend.

In fine, concernant notre organisation syndicale, il devient insupportable de voir un service comme le nôtre utilisé médiatiquement, comme vous savez si bien le faire (probablement sur les conseils d'onéreux cabinets privés), pour au final ne pas être mieux traité, à l'instar de tant d'autres services publics où la casse prédomine aujourd'hui, et là, en l'absence de tout micro ou caméra.

Nous refusons de faire les frais d'une gouvernance hiératique bien plus préoccupée par une communication médiatique effrénée laissant miroiter auprès de nos concitoyens que l'on «se dote de moyens » alors que le service après-vente ne se voit pas assuré, et ce dans un silence assourdissant.

LES EFFECTIFS C'EST MAINTENANT, LES MOYENS, C'EST MAINTENANT !

En nous adressant au niveau ministériel, nous espérons (toujours..) de voir ré-évaluer les besoins ci-dessus évoqués ; à vous de nous démontrer que nos attentes en tant que représentants du personnel seront entendues et, sait-on jamais, satisfaites.

#RÉPONSE DU MINISTÈRE

Cette réforme est contenue dans la feuille de route de lutte contre la fraude. La création d'un office permet d'être identifié comme chef de fil ; sinon certaines affaires nous échappent.

S'agissant des moyens, il y a une définition du périmètre avec le ministère de l'intérieur. La trajectoire est prévue pour la Douane et la DGFIP mais pas encore calée pour la fraude sociale.

Un bilan sera fait pour évaluer les besoins pour le service et sera inscrit dans le plf 2025. Un renforcement est d'ores et déjà prévu en 2024.

A l'origine le service a été créé car le sujet n'était pas toujours bien porté devant la justice. Les offices nationaux ou centraux permettent de porter les dossiers dans le monde judiciaire.

Aujourd'hui il y a 6 candidats par poste disponible et il y a des besoins supplémentaires y compris dans les fonctions de soutien : formation etc...

La CGT soutient ce projet mais sans moyens en effectif et en matériel, ce n'est que de la com.

Il y aura beaucoup de départs à la retraite dans les années qui viennent.

Ce sont des postes qui exigent un engagement jour et nuit ; or cela n'est pas pris en compte dans le péculiaire : les officiers de police judiciaire touchent 150€ ; les officiers des douanes judiciaires 50€, les officiers des finances judiciaires, rien ! C'est illogique.

Il y a un besoin d'effectif et de reconnaissance maintenant, c'est pourquoi nous voterons contre ce projet tel qu'il est.

Le ministère reconnaît que la question des moyens est un sujet important, il y aura d'ailleurs un renforcement en 2024.

La question du fonctionnement du service (formation, turn over...) doit être traitée au niveau bi-directionnel.

L'alignement des primes est légitime, un dossier en ce sens sera présenté à la DGAFP car c'est une logique interministérielle.

Vote : Contre : SOLIDAIRES/CGT/UNSA

Abstention : CFDT/FO

POINT D'INFORMATION SUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Il y a deux types de publics : les personnels mobilisés et les personnels impactés. Des travaux directionnels doivent être menés.

1.500€ de primes sont prévues en cas de très forte mobilisation, le montant sera modulé en fonction du niveau de mobilisation.

Un point spécifique au CNAS sera fait ; sur le logement des renforts, les travaux avancent.

Il y aura une mobilisation de l'EPAF, chaque enfant qui demande à partir pourra partir. La question des gardes est identifiée, une demande a été faite à l'interministériel.

Il y aura une limitation de la présence des agents sur certains lieux de travail proche des sites olympiques. Télétravail exceptionnel ou congés imposés seront mis en œuvre pour certains sites proches avec réglementation d'accès.

Pour la CGT ce qui est présenté est nul et scandaleux : nous sommes dans une gestion de crise comme si ces Jeux nous avaient pris par surprise ! En décembre 2023 on ne sait encore rien, quel budget pour les prestations supplémentaires ? Pourquoi prioriser l'accès à une prestation (colonies) à laquelle le ministère nous garantit un accès sans limite !

La parole donnée au CSAM d'octobre sur le fait qu'un douanier ne fera de maintien de l'ordre est bien notée par la CGT.

Il est hors de question que les réquisitions de logement excluent d'autres collègues.

La CGT exige des mesures, des droits prévus au niveau ministériel, charge ensuite aux directions de déterminer quels agents seront concernés. En cas de télétravail obligatoire et impossible pour certains collègues des ASA doivent être octroyées.

Il faut une baisse du temps journalier de travail pour tenir compte des difficultés de transport, il est inconcevable d'obliger les collègues à prendre des congés si le lieu de travail est inaccessible.

La CGT exige des réponses claires, nettes et immédiates.

Les collègues de la CCRF 75 et 93 sont réquisitionnés car gérés par le SGC donc par le ministère de l'intérieur. Ce n'est pas une réquisition pour les missions.

La CGT exige que la DGCCRF soit exclue de la réquisition de l'intérieur.

Le ministère rappelle qu'il y a un dialogue social directionnel et qu'une instruction de Bercy sera envoyée.

Le ministère reconnaît qu'en terme d'action sociale la priorisation n'a pas lieu d'être puisque le surcroît de demande sera absorbée.

A la DGDDI une liste des services mobilisés et des missions concernées sera élaborée. Il y aura une identification des personnes à contraintes familiales lourdes. Il y aura une prise en charge pour le logement des réquisitionnés ainsi que la fourniture de carte de transport.

A la CCRF, les discussions ont lieu en local mais le plan de congé est retardé à cause du ministère de l'intérieur.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT, POUR LES ANNÉES 2024 À 2027, LES DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES AU RECRUTEMENT PAR CONCOURS DANS LE CORPS DES IIM (POUR AVIS)

Il y a 4 ans de recrutement exceptionnel devant nous avec une montée en puissance progressive : 100 à 150 recrutements en plus par an d'IIM . Ce qui oblige à modifier le pourcentage des autres voies de recrutement, notamment par concours afin que la grande majorité des candidats recrutés ne soient pas astreints à 3 années d'études dans une école nationale supérieure des mines, qui retarderait d'autant leur prise de poste, alors que le recrutement est envisagé dès 2024.

La CGT a interrogé l'administration :

>>> sur le différentiel de -10 % entre le décret initial des IIM et le projet soumis au vote (art. 2) ;

>>> sur le fait de répercuter ou non la modification de l'article 3 du projet sur le 3° de l'article 4 du décret initial IIM (remplacer 1/5 par 1/10).

Pour la CGT, il est inadmissible que les TSEI voient leurs possibilités de promotions existantes de TSEI en IIM diminuées alors qu'on prévoit de recruter en externe des étudiants non encore diplômés. en tant qu'ingénieurs

Même s'il y a un caractère d'urgence, les recrutements par examen professionnel et liste d'aptitude devraient augmenter significativement durant ces 4 ans et non baisser.

La CGT votera contre car les TSEI sont de surcroît exclus du plan de qualification ministériel.

Le ministère précise qu'en chiffre brut, en 2019 il y a eu 6 promotions, 16 en 2023 et 20 à 25 par an prévues les années à venir.

La CGT a justifié son vote contre en faisant remarquer qu'elle n'a eu aucune réponse aux questions qu'elle a posées sur le fonds et a fait remarquer que s'il fallait effectivement modifier le 3° de l'article 4 du décret initial IIM (remplacer 1/5 par 1/10), (qui d'ailleurs n'aura donc pas été soumis au vote), qu'elle prenait le risque de proposer une modification d'un décret qui pourrait être faux sur la forme.

Votes : Pour : FO

Contre : SOLIDAIRES/CGT

Abstention : UNSA.